



14-06-1990

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références  
21.178/III/PN

Annexes

CONCERNE : *Société agréée d'habitations sociales SORELO*  
*Emploi des langues en matière administrative.*

*Monsieur le Secrétaire d'Etat,*

*En date du 26 avril 1990, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée pour le fait qu'une association néerlandophone a reçu de la société coopérative SORELO - Société régionale du logement pour le Grand-Bruxelles, rue Duquesnoy, 14, à 1000 Bruxelles, une lettre en néerlandais sur laquelle la dénomination de la société ne figure qu'en français.*

*Dans son avis n°19.211/III/PN du 21 janvier 1988, la C.P.C.L. a estimé que les dénominations des sociétés bruxelloises du logement doivent être rédigées en langues française et néerlandaise.*

*Par ailleurs, dans son avis n°19.140/III/PN du 22 juin 1989, la C.P.C.L. a estimé recevable et fondée une plainte contre les sociétés bruxelloises de logement ne disposant pas de dénomination néerlandaise.*

*Des statuts fournis par la société SORELO, il résulte que celle-ci s'intitule en français "Société régionale du logement pour le Grand-Bruxelles - SORELO" et en néerlandais "Regionale Vennootschap van de Huisvesting voor Groot-Brussel - SORELO".*

*./.*

*Suivant la jurisprudence constante de la C.P.C.L., l'en tête fait partie intégrale de la correspondance.*

*Dans une lettre en néerlandais, la société aurait dû mentionner sa dénomination dans cette langue.*

*C'est pourquoi la C.P.C.L. estime la plainte recevable et fondée.*

*Quant à l'abréviation "SORELO" s'il est exact que l'arrêté royal du 10 octobre 1978 a admis le vocable SABENA aussi bien en français qu'en néerlandais, il n'empêche que la société de logement devrait s'efforcer de trouver une abréviation correspondant à sa dénomination en néerlandais.*

*Je vous prie de me faire connaître la suite réservée au présent avis, qui est envoyé au plaignant et de me faire savoir si la société SORELO établit un rapport annuel dans les deux langues.*

*Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.*

LE PRESIDENT,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.